

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION
- SIMPAR -**

Siège social : 14, rue Masmouda – Mutuelleville -1082-

La Société Immobilière et de Participations SIMPAR porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 1^{er} Juin 2011 à 15 heures a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2010, la distribution d'un dividende de 30 % de la valeur nominale de l'action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*